Bulletin de souscription à joindre à votre don

☐ **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint Rémy de Dieppe**

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du Patrimoine – Eglise Saint-Rémy de Dieppe »

⇨ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. ***Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.***
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

⇨ **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT. ***Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.***

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Attention : Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au **nom et adresse figurant sur le chèque** (adresse du foyer fiscal)

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

☐ de l'impôt sur le revenu ☐ de l'impôt sur la fortune ☐ de l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE :.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :..... Tél :.....

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine-Délégation Haute Normandie
14 rue Georges Charpak – BP 332
76136 MONT SAINT AIGNAN Cedex

Tél : 02 32 19 52 51

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐ *En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.*

Ensemble sauvegardons notre patrimoine...

Participez à la restauration de l'église Saint-Rémy !

Découvrez le projet sur le site Internet :
www.fondation-patrimoine.org/32311

FONDATION DU PATRIMOINE

web

Ville de Dieppe

Comité de Sauvegarde Saint Jacques Saint Rémy

L'église Saint-Rémy

L'église dédiée à Saint Rémy, commencée en 1522, ne fut achevée qu'au XVII^{e} siècle. La première pierre fut posée par Thomas Bouchard, échevin de la ville et trésorier de la paroisse. Son déambulatoire, ses chapelles rayonnantes et sa chapelle d'axe, de style gothique flamboyant, ont été construits de 1522 à 1545. Le transept, le clocher central, la nef et ses collatéraux sont construits entre 1605 et 1645.

L'époque classique a doté l'église d'une façade ordonnancée, d'un clocher couvert d'une toiture en fer de hache et d'un mobilier d'une grande qualité avec l'orgue édifié par le facteur lorrain Parizot en 1740.

Le plan de l'église forme une nef de cinq travées flanquée de bas-côtés et de chapelles latérales. À la suite du transept non saillant, trois travées de chœur précèdent un rond-point renfermé dans un déambulatoire sur lequel s'ouvrent deux chapelles rayonnantes polygonales et une longue chapelle d'axe à pans coupés. L'église Saint-Rémy constitue un élément majeur du patrimoine architectural dieppois et a fait l'objet d'un classement en totalité au titre des Monuments Historiques en date du 22 janvier 1910.

Un édifice à restaurer…

L'état sanitaire montre une aggravation des désordres nécessitant désormais des travaux d'urgence. Certaines parties de l'édifice sont à considérer en péril.

Au delà des travaux de sécurisation déjà réalisés, il faut engager en première urgence les travaux de réparation comprenant la réfection des contreforts nord de la nef et du chœur dont les assises sont en équilibre précaire et qui présentent d'importants désordres.

Il convient également d'effectuer des travaux de stabilisation et de stricte sauvegarde pour maîtriser la bonne conservation de l'édifice : purge des maçonneries instables intérieures et extérieures, dépose des vitraux dont la chute est imminente.

La seconde urgence concerne le lanternon de la croisée du transept dont la stabilité est relative. Il faudra ensuite se consacrer à la restauration des charpentes et des couvertures. L'état de celles du déambulatoire et des chapelles latérales nord et sud du chœur est très préoccupant. Toutes hors d'usage, il a été posé une surtoiture en bacs acier. Les maçonneries intérieures sont également à restaurer, en particulier les voûtes, d'ores et déjà sous étais, dont l'effondrement représente une menace imminente.

Le Comité de Sauvegarde Saint-Jacques Saint-Rémy

Depuis sa création en 1991, le Comité de Sauvegarde Saint-Jacques et Saint-Rémy a pour objectif d'engager toutes les actions nécessaires afin d'aider à la sauvegarde et à la protection des églises Saint-Jacques et Saint-Rémy, édifices remarquables de notre patrimoine dieppois. Aux côtés de la Ville de Dieppe, propriétaire, ce Comité veille sur l'état et l'entretien des églises.

Il recherche activement des fonds auprès des particuliers, des entreprises sous forme de mécénat ou de souscriptions. Ce comité est géré par un conseil d'administration au sein duquel Monsieur Le Maire et Mr le Curé de Dieppe sont membres de droit.

La Fondation du patrimoine

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel… tous les types de patrimoine sont éligibles à l'action de la Fondation.

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs** à financer leurs projets, permet aux **propriétaires privés** de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et **mobilise le mécénat d'entreprise.**

Comment faire un don ?

La Ville de Dieppe, en partenariat avec le Comité de Sauvegarde Saint-Jacques Saint Rémy et la Fondation du patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église Saint-Rémy. La souscription s'adresse à tous, particuliers, associations et entreprises. Si vous souhaitez apporter votre aide, deux solutions s'offrent à vous :

⇨ Connectez-vous sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : **www.fondation-patrimoine.org/32311** et découvrez la présentation de l'église. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne depuis notre site avec votre carte bancaire, par paiement sécurisé.

Ou

⇨ Complétez et expédiez le bon de souscription au dos de ce dépliant, accompagné de votre don

En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.